

Département de Seine-Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne



SECA/AG/6.1/321/2026

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet : Fermeture de tous les équipements sportifs**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant les fortes chaleurs annoncées,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratiques des activités sportives,

### ARRÊTE

**Article 1 - En raison des fortes chaleurs, les activités sportives sont interdites.**

**Article 2 - Par conséquent, tous les équipements sportifs sont fermés du lundi 22 juin 2026 au jeudi 25 juin 2026 inclus.**

**Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.**

**Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à toutes les associations sportives et au personnel municipal.**

Fait à LILLEBONNE, le 22 juin 2026



Le Maire,

  
Patrick CIBOIS

VILLE DE LILLEBONNE